2027

TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

Cahier des charges pour les compétitions régionales cibles

Document résumant toutes les informations pour organiser une compétition régionale en individuel ou en équipe

Maison des Sports – 44, rue Romain Rolland - BP 90312 – 44103 NANTES Cedex 4
Tél. : 02 40 46 30 84 – Mail : secretariat@arc-paysdelaloire.fr – Site : http://www.arc-paysdelaloire.fr
Mise à jour le 30/06/2026

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

I. SOMMAIRE
II. INTRODUCTION
III. ÉCHEANCIER
IV. CAHIER DES CHARGES GÉNÉRAL

1. Attribution
2. Le mandat
3. Inscriptions
4. La répartition des cibles
5. Les arbitres
6. Le délégué technique régional
7. Résultats et suivi des scores
8. Presse
9. Fléchage
10. Traçage
11. Bar/Restauration
12. Divers
13. Participation du Comité Régional
14. Sanctions

V. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18 M JEUNE

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Phases Finales
9. Résultats
10. Aides et Tarifs

VI. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18 M JEUNE double mixte PAR ÉQUIPE de club

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Résultats
9. Aides et Tarifs

TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

VII. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18 M ADULTE

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Phases Finales
9. Résultats
10. Aides et Tarifs

VIII. CHAMPIONNAT RÉGIONAL TIR EXTÉRIEUR

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Phases Finales
9. Résultats
10. Aides et Tarifs

IX. CHAMPIONNAT REGIONAL DE TIR BEURSAULT

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Phases Finales
9. Résultats
10. Aides et Tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

X. ÉTAPE DE DIVISION RÉGIONALE EXCELLENCE

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Traçage
6. Déroulement
7. Phases Finales
8. Résultats
9. Aides et Tarifs

XI. COUPE RÉGIONALE HIVER

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Phases Finales
9. Résultats
10. Aides et Tarifs

XII. COUPE RÉGIONALE ÉTÉ

1. Attribution
2. Dates
3. Nombre de cibles nécessaires
4. Mode de sélection
5. Catégories
6. Traçage
7. Déroulement
8. Phases Finales
9. Résultats
10. Aides et Tarifs

XIII. FICHES D'ORGANISATION

Fiche de demande d'organisation d'un championnat

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

II. INTRODUCTION

Le Championnat régional est la compétition la plus élevée et aussi une préparation aux Championnats de France. Pour être sélectionnés et participer à cette compétition, les compétiteurs ont effectué un investissement sportif important. Ils sont en droit d'attendre du Comité Régional et de l'organisateur une qualité dans l'organisation qui doit être au moins égale à l'investissement sportif.

C'est en même temps pour le club organisateur, le moyen de montrer ses compétences à mettre en place une compétition sportive valorisante, en respectant un schéma d'organisation rigoureux.

L'organisateur ne peut rien faire seul. Il est assisté d'une équipe conséquente et motivée. Un travail en étroite collaboration entre l'organisateur, l'arbitre responsable de la compétition et le délégué technique régional qui doit être présent dès le matin et connaître parfaitement le règlement et l'organisation de la compétition, permettra d'assurer toute la qualité que l'on doit attendre d'un Championnat régional.

Les conditions de réussite du Championnat régional et l'obtention de la subvention du Comité régional passent par :

- ✓ le respect des règlements et du déroulement de la compétition
- ✓ le respect du cahier des charges

L'organisateur désigné par le Comité Régional des Pays de la Loire s'engage à respecter l'intégralité des obligations de ce cahier des charges.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

III. ÉCHÉANCIER

J-60 : le responsable régional de la discipline se met en contact avec l'organisateur, l'arbitre responsable de la compétition et le délégué technique et recueille les informations nécessaires pour que le Comité Régional réalise le mandat,

J-45 : le Comité Régional met en ligne le mandat J-45 : le Comité Régional affiche les quotas.

J-10 : Date buttoir d'inscription sur Hello Asso pour les archers et/ou les clubs (paiement via l'application par carte bancaire). Dernier week-end qualification 1 semaine avant le championnat.

Tout autre mode d'inscription ne sera pas validé.

J-5 : Le Comité Régional affiche sur le site Internet et transmet au club organisateur la liste des sélectionnés au Championnat Régional

J-4 : Le club organisateur enregistre les inscriptions sur le logiciel préconisé par la FFTA

J-1 ou J-2 : le club organisateur prépare le terrain et tout le matériel nécessaire

Jour J : Le club organisateur, l'arbitre responsable et le délégué régional veillent au bon déroulement de la compétition

J + 2 : le club organisateur intègre les résultats via l'intranet de la FFTA, et les envoie au Comité Régional sous peine de sanctions (non-versement de l'aide du Comité Régional)

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

IV. CAHIER DES CHARGES GÉNÉRAL

1.– Attribution

L'attribution des Championnats régionaux, Coupes et Étapes de DRE sera entérinée lors du comité directeur régional validant le calendrier de la saison future.

Les candidatures doivent être passées par l'extranet Fédéral ET par la fiche de demande d'organisation (en annexe).

La candidature doit être envoyée au **Président du Comité Régional et au Responsable de la Commission Sportive.**

Pas de compétition dans la même discipline le jour d'un championnat régional.

2.- Le Mandat

- Le Comité Régional réalise le mandat à la Charte graphique du Comité pour chacun des Championnats régionaux Cibles, Coupes et étapes de DRE et parcours avec une mise en avant du club receveur.
- Validation par le club receveur, du mandat,
- Le Comité Régional met en ligne le mandat du championnat dans la rubrique spéciale du site internet,
- Le club organisateur envoie le mandat par e-mail à l'arbitre responsable.

3.- Inscriptions

- Modalités :

Le Comité Régional met à disposition sur son site Internet et le mandat un lien d'inscription via pour la réservation.

- Les quotas :

Les quotas pour chaque Championnat régional seront définis tous les ans, en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie.

Ils paraîtront sur le site Internet du Comité Régional et pourront être réajustés jusqu'à **J-3** pour faire participer le plus d'archers possible.

4.- La répartition des cibles

- En discipline de cible :

Il est demandé de répartir les archers sur les cibles en respectant le classement régional par catégorie et arme. Un tel regroupement permet d'avoir une meilleure lisibilité pour les spectateurs, les journalistes et les archers.

Elle permet aux archers de se retrouver sur leur cible avec des concurrents d'un niveau proche et

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

ainsi augmenter la compétitivité.

➢ En discipline de parcours :

Les pelotons sont constitués à l'avance suivant le même principe que pour le Championnat de France.

Pour faciliter la formation des pelotons, ceux-ci se feront par catégorie d'arc en prenant soin de ne pas mettre plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs, ou 3 du même club pour un peloton de 5 tireurs.

Pour compléter les pelotons, l'organisateur regroupera les arcs semblables (Ex : Arc nu et Chasse ou Chasse et Arc Droit, Arc à poulies et Tir libre). Il faudra éviter qu'un peloton soit uniquement composé de 3 jeunes et d'un adulte. Il est préférable de former des pelotons comprenant 1 jeune et 3 adultes ou 2 jeunes et 2 adultes.

5.- Les arbitres

Le PCRA désigne les arbitres et choisit l'arbitre responsable de la compétition. Ce dernier est chargé de la sécurité sur le terrain, du contrôle des tirs, de l'ordre des tirs lors de tous les échauffements et de la compétition.

L'arbitre responsable pourra demander qu'une chambre d'hôtel lui soit réservée, afin qu'il puisse arriver la veille de la compétition. Ses frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sont à la charge du Comité Régional.

Les repas du midi et les défraiements des autres arbitres pour le jour de la compétition sont à la charge du club organisateur.

6.- Le délégué technique régional

Le Comité Régional désigne un délégué technique pour chaque championnat, Coupe et Étape de DRE. Il a pour mission de s'assurer du respect du cahier des charges et d'apporter son expertise.

Aucune dérogation au cahier des charges ne pourra être tolérée sans un accord préalable du délégué technique. Les frais de restauration et de déplacement du délégué technique sont à la charge du Comité Régional, uniquement pour le jour de la compétition.

7.- Résultats et suivi des scores

➢ Championnat avec duels/matchs :

Des marqueurs devront être placés devant les cibles afin de suivre les scores, et ceci à partir des demi-finales au minimum.

L'organisateur doit disposer d'un tableau de scores pour le suivi des duels/matchs et l'affichage du classement des duels.

Si tous les archers ne sont pas pris (CUT) pour les phases éliminatoires, l'organisateur doit afficher, à plusieurs reprises, un classement intermédiaire pendant le tir de qualification.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

L'organisateur doit prévoir le jour de la compétition :

- ➢ Un podium pour la remise des résultats accompagné de la flamme du Comité Régional (chaque Comité Départemental est détenteur d'une flamme qu'il doit laisser à disposition des clubs),
- ➢ La proclamation des résultats, 30 minutes maximum après la fin de la dernière volée ou le retour au greffe du dernier peloton,
- ➢ Pas de challenge sans accord du Comité Régional,
- ➢ L'utilisation du logiciel préconisé par la FFTA.
- ➢ Les résultats des duels/matchs devront être intégrés dans le logiciel préconisé par la FFTA (au moins lors de l'intégration des résultats à la FFTA),
- ➢ Le club organisateur doit absolument garder dans ses archives les feuilles de marque de la compétition pendant un an, afin de pouvoir les fournir en cas de record ou de réclamation.

8.- Presse

- ➢ **Locale** : l'organisateur prévient la presse écrite et audio locale afin de garantir la couverture médiatique de la compétition. Il doit communiquer les résultats le soir même.
- ➢ **Régionale** : le Comité Régional assure la diffusion de l'information auprès de la presse écrite, audio et télévisuelle de la région concernant les Championnats régionaux.

9.- Fléchage

Afin de permettre un accès aisé au lieu de la compétition et donc le respect des horaires, un fléchage suffisant, à partir d'une zone facilement accessible avec des cartes routières, devra être installé. Le point de départ de ce fléchage devra être indiqué sur le mandat envoyé aux clubs. Ce fléchage devra être installé idéalement la veille (à l'usage de l'arbitre chargé du contrôle) ou à défaut 2 heures avant l'heure d'ouverture du greffe.

10.- Traçage

Pour les compétitions par équipe sur cibles uniquement : lors de l'installation du terrain, prévoir la ligne des 1m ainsi que les lignes pour les matchs.

11.- Bar/Restauration

À charge du club organisateur. Celui-ci doit s'assurer du respect de la réglementation en vigueur concernant les débits de boissons. Nous vous rappelons que la vente des boissons alcoolisées est réglementée. Vous obtiendrez les renseignements nécessaires auprès de votre mairie.

12.- Divers

Le greffe est géré par le club organisateur. En cas de besoin, un membre du Comité Régional peut l'assister.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

L'organisateur doit prévoir une équipe de personnes assurant le changement des blasons et toute réparation pouvant intervenir pendant la compétition.

Pour les championnats avec duels/matchs, le plan de cibles devra être planifié et affiché, afin de connaître sur quelles cibles se dérouleront les différentes étapes des duels/matchs et à quel moment.

13.- Participation du Comité Régional

Le Comité Régional fixe à l'avance les droits d'inscription des archers ou équipes, pour chaque Championnat régional.

Le Comité Régional se charge de fournir les récompenses pour les Championnats régionaux individuel et par équipe, les coupes régionales, ainsi que pour la dernière étape de la DRE.

Au moins un élu du Comité Régional sera présent à chaque Championnat.

14.- Sanctions

Le Comité Régional se réserve le droit de suspendre l'aide forfaitaire et/ou de refuser l'organisation de nouvelles épreuves régionales au club organisateur si celui-ci ne met pas en œuvre les moyens nécessaires pour répondre au présent cahier des charges.

Le Comité Régional se charge de prendre des sanctions envers les archers en cas de manquement au règlement ou au mandat.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

V. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18 M JEUNE

1.- Attribution

Voir cahier des charges général

2.- Dates

La date du championnat régional jeune sera le 1er week-end de février sauf avis contraire du Comité Régional.

3.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer d'au moins 24 cibles

4.- Mode de sélection

- Seront sélectionnés prioritairement au championnat régional les N premiers archers de chaque catégorie (N dépendant du quota) s'étant inscrits et ayant réalisé 3 compétitions le jour d'arrêt des classements.

- Les classements régionaux et l'arrêté sélectif pour les championnats régionaux sont établis sur la moyenne des 3 meilleurs scores. En cas d'égalité, la même règle que pour un Championnat de France sera appliquée.

- La période des classements régionaux débute le 1er septembre et s'arrête le 31 août suivant. Les conditions de participation aux championnats Régionaux sont identiques aux conditions de participation d'un championnat de France.

 Ce règlement pourra être réadapté suivant les conditions sanitaires ou tout autre évènement venant perturber la participation des archers aux compétitions durant la saison.

- Pour s'inscrire, il faut être présent dans le classement régional de la discipline.

- Se reporter à la rubrique Classement dans l'onglet correspondant à la discipline, dans laquelle l'archer veut s'inscrire.

5.- Catégories

Voir règlements sportifs et arbitrage

6.- Traçage

Voir cahier des charges général

7.- Déroulement

Le championnat se déroulera au rythme A.B.C.D. ou ABC suivant le nombre de participants.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

8.- Phases Finales

Un « Cut » peut être prévu pour certaines catégories.

Les phases éliminatoires et finales se tirent selon le système par set pour les arcs classiques, élaboré par la FFTA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Les phases éliminatoires et finales pour les arcs à poulies se tirent selon le système de scores cumulés en 5 volées.

9.- Résultats

Voir cahier des charges général

10.- Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

VI. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18 M JEUNE DOUBLE MIXTE PAR ÉQUIPE

1.- Attribution

L'attribution est couplée avec le championnat régional 18 M jeune.

2.- Dates

Le championnat régional 18 M jeune double mixte se déroule la veille du régional jeune, le samedi après-midi.

3.- Nombre de cibles nécessaires

4.- Mode de sélection

Le Comité Régional met à disposition sur son site Internet rubrique championnat régionaux/18M une fiche de préinscription.

Aucune inscription ne sera prise sans paiement, ni après le délai, le cachet de la poste faisant foi.

5.- Catégories

Equipe mixte : (de club et/ou inter club)

2 catégories de classement U13/U15 et U18/U21

6.- Traçage

Voir cahier des charges général

7.- Déroulement

2 volées d'essai

Mini qualification : 5 volées de 4 flèches (2flèches par archer) 1mn20/volée Matchs par équipe en poule suivant le classement des qualifications

Big Shoot Off

8.- Résultats

Voir cahier des charges général

9.- Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

VII. CHAMPIONNAT RÉGIONAL 18 M ADULTE

1.- Attribution

Voir cahier des charges général

2.- Dates

La date du championnat régional Adultes sera le 3ème week-end de février sauf avis contraire du Comité Régional. Le championnat se déroulera le samedi et le dimanche.

3.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer d'au moins 24 cibles (possibilité d'organiser dans 2 salles attenantes).

4.- Mode de sélection

- Seront sélectionnés prioritairement au championnat régional les N premiers archers de chaque catégorie (N dépendant du quota) s'étant inscrits et ayant réalisé 3 compétitions le jour d'arrêt des classements.

- Les classements régionaux et l'arrêté sélectif pour les Championnats régionaux sont établis sur la moyenne des 3 meilleurs scores. En cas d'égalité, la même règle que pour un Championnat de France sera appliquée.

- La période des classements régionaux débute le 1er septembre et s'arrête le 31 août suivant. Les conditions de participation aux championnats Régionaux sont identiques aux conditions de participation d'un championnat de France.

 Ce règlement pourra être réadapté suivant les conditions sanitaires ou tout autre évènement venant perturber la participation des archers aux compétitions durant la saison.

 Pour s'inscrire, il faut être présent dans le classement régional de la discipline.

- Se reporter à la rubrique Classement et dans l'onglet correspondant à la discipline dans laquelle l'archer veut s'inscrire.

5.- Catégories

Voir règlements sportifs et arbitrage

6.- Traçage

Voir cahier des charges général

7.- Déroulement

Le championnat se déroulera au rythme A.B.C.D. ou ABC suivant le nombre de participants.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

8.- Phases finales

Un « Cut » peut être prévu pour certaines catégories et est modifiable avec l'avis du délégué régional le jour de la compétition en fonction des compétiteurs présents.

Les phases éliminatoires et finales se tirent selon le système par set pour les arcs classiques, élaboré par la FFTA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Les phases éliminatoires et finales pour les arcs à poulies se tirent selon le système de scores cumulés sur 5 volées.

9.- Résultats

Voir cahier des charges général

10.- Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

VIII. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE TIR EXTÉRIEUR

1.- Attribution

Voir cahier des charges général

2.- Dates

Le championnat régional **TAE-N** se déroulera le samedi (possibilité de commencer en fin de matinée et finir en milieu d'après-midi ou de commencer en début d'après-midi).

Le Championnat régional **TAE-I** se déroulera le dimanche, suivi de duel.

3.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer d'au moins 25 cibles

4.- Mode de sélection

Pour être sélectionnés au Championnat régional extérieur, les archers devront avoir participé à 2 concours tir extérieur (TAE-I ou TAE-N), dans la saison en cours.

Ce règlement pourra être réadapté suivant les conditions sanitaires ou tout autre évènement venant perturber la participation des archers aux compétitions durant la saison.

5.- Catégories

Voir règlements sportifs et arbitrage

6.- Traçage

Voir règlements sportifs et arbitrage

7.- Déroulement

Le championnat se déroulera au rythme A.B.C ou A.B.C.D. en fonction du nombre de participants**.**

8.- Phases Finales

TAEI : Tous les archers de chaque catégorie participeront aux phases finales sans exception. Des tours à blanc sont à prévoir si aucun CUT n'est fixé.

Pas de phases finales pour le TAEN

9.- Résultats

Voir cahier des charges général

10.- Aides et Tarifs : Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

IX. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE TIR BEURSAULT

1.- Attribution

Voir cahier des charges général

2.- Dates

Le championnat régional se déroulera en septembre sauf avis contraire du Comité Régional. Le championnat se déroulera sur le week-end entier (samedi et dimanche).

3.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer d'au moins : selon organisateur

4.- Mode de qualification

Aucune condition

5.- Catégories

Voir règlements sportifs et arbitrage

6.- Traçage

Voir règlements sportifs et arbitrage

7.- Déroulement

Voir cahier des charges général

8.- Phases Finales

Voir cahier des charges général

9.- Résultats

Voir cahier des charges général

10.- Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

X. ÉTAPE DE DIVISION RÉGIONALE EXCELLENCE

1.- Attribution

Tout club/compagnie peut organiser une étape, même s'il n'a pas d'équipe inscrite en DRE.

2.- Dates

Le championnat se déroulera le dimanche. Les dates des 3 étapes de la DRE sont définies par le comité directeur suivant une proposition de la Commission Sportive.

3.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer de 32 cibles au minimum sur 1 ou 2 jours, voire plus si le club désire ouvrir la compétition. Le concours est ouvert en priorité aux équipes de DRE, puis aux archers individuels, en fonction des places disponibles. Les archers inscrits en individuel ne participent pas aux duels.

4.- Mode de sélection

Le mode de sélection est détaillé dans le règlement de la DRE. (Catégories). Les équipes sont réparties suivant quatre catégories : Classique Femmes, Classique Hommes, Poulies Femmes, Poulies Hommes

5.- Traçage

Prévoir la ligne des 1 mètre ainsi que les lignes pour les matchs.

6.- Déroulement

Rythme de tir ABC (ABCD si terrain trop petit) : les archers d'une équipe seront placés sur les cibles contigües, scores intermédiaires de l'équipe toutes les 2 volées.

7.- Phases Finales

Les matchs déroulent suivant les rencontres préétablies en début de saison.

8.- Résultats

Les récompenses seront remises à la fin de la 3ème étape, sur le classement de l'ensemble des 3 étapes de la DRE

9.-Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

XI. COUPE RÉGIONALE HIVER

1 - Attribution

Dans la mesure du possible, une rotation devra être favorisée pour que la Coupe soit organisée dans un département différent tous les ans.

2.- Dates et catégories

La coupe se déroulera sur le 3ème week-end de février, sauf avis contraire du Comité Régional.

Le samedi les catégories :

5 équipes : U13/U15 Mixte (possibilité de mixité de catégorie et ou de genre).
5 équipes : U18/U21 Mixte (possibilité de mixité de catégorie et ou de genre).
5 équipes : BB Mixte (possibilité de genre).
5 équipes : AMP Mixte (possibilité de genre).

Le dimanche les catégories :

8 équipes : Classique femme.
12 équipes : Classique homme.

3.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer de 20 cibles au minimum.

4.- Mode de sélection

Les principes de sélection des équipes de clubs sont détaillés dans le règlement de la coupe.

5.-Traçage

Prévoir la ligne des 1 mètre ainsi que les lignes pour les matchs. Disposition des blasons pour les matchs suivant les règlements sportifs (2 blasons tri-spots placés à la verticale)

6.- Déroulement

Voir le règlement de la coupe régionale Phases Finales.

7.- Résultats

La 1ère équipe de chaque catégorie (Homme classique, femme classique et AMP Mixte) sera récompensée par un trophée.

Les 2ème et 3ème équipe de chaque catégorie seront récompensées avec une médaille.

8.- Aides et Tarifs : Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

XII. COUPE RÉGIONALE ÉTÉ

1 - Attribution

Dans la mesure du possible, une rotation devra être favorisée pour que la Coupe soit organisée dans un département différent tous les ans.

2.- Dates et catégories

La coupe se déroulera en fin saison extérieur sauf avis contraire du Comité Régional.
Le samedi :
Les catégories Poulies Mixtes, Barebow Mixtes, Classique jeune Mixte, Classique Femmes, Classique Hommes.

3.- Distances et blasons

Les distances de tir se feront à 50 mètres sur blasons de 122cm pour toutes les catégories sauf pour catégories jeunes ou les tirs se feront à 30 mètres sur blasons de 80 cm.

4.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer de 25 cibles au minimum.

5.- Mode de sélection

Les principes de sélection des équipes de clubs sont détaillés dans le règlement de la coupe.

6.-Traçage

Prévoir la ligne des 1 mètre ainsi que les lignes pour les matchs. Disposition des blasons pour les matchs suivant les règlements sportifs (2 blasons tri-spots placés à la verticale)

7.- Déroulement

Voir le règlement de la coupe régionale Phases Finales.

8.- Résultats

La 1ère équipe de chaque catégorie seront récompensées par un trophée.

Les 2ème et 3ème équipe de chaque catégorie seront récompensées par une médaille.

9.- Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

XIII. COUPE RÉGIONALE PAR EQUIPE DE DEPARTEMENT

1 - Attribution

Dans la mesure du possible, une rotation devra être favorisée pour que la Coupe soit organisée dans un département différent tous les ans.

2.- Dates et catégories

La coupe se déroulera en fin saison extérieur sauf avis contraire du Comité Régional (date à déterminer un samedi ou un dimanche).

Une équipe est constituée de :
3 ou 4 archers U13/U15 Mixte (possibilité de mixité de catégorie et ou de genre).
3 ou 4 archers U18/U21 Mixte (possibilité de mixité de catégorie et ou de genre).
3 ou 4 archers BB Mixte (possibilité de mixité de catégorie et mixité de genre obligatoire).
3 ou 4 archers AMP Mixte (possibilité de mixité de catégorie et mixité de genre obligatoire).
3 ou 4 archers Classique femme.
3 ou 4 archers Classique homme.

3.- Distances et blasons

Les distances de tir se feront à 50 mètres sur blasons de 122cm pour toutes les catégories sauf pour catégories U13/U15 Mixte ou les tirs se feront à 30 mètres sur blasons de 80 cm.

4.- Nombre de cibles nécessaires

L'organisateur doit disposer de 20 cibles au minimum un plan de cible précis sera à respecter.

5.- Mode de sélection

Chaque département sélectionnera lui-même ses archers avec le mode de sélection qu'il souhaitera. Il devra respecter les catégories représentées.

6.-Traçage

Prévoir la ligne des 1 mètre ainsi que les lignes pour les matchs. Disposition des blasons pour les matchs suivant les règlements sportifs.

7.- Déroulement

Le matin :

8.- Résultats

La 1ère équipe de chaque catégorie seront récompensées par un trophée.

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

Les 2ème et 3ème équipe de chaque catégorie seront récompensées par une médaille.

9.- Aides et Tarifs

Consulter le CR pour les aides et les tarifs

EN PROJET

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE

XIV. FICHE D'ORGANISATION

TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL des PAYS DE LA LOIRE	**FICHE DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION REGIONALE**

N° club FFTA : Club/Compagnie :

Nom : Fonction :

Adresse : Téléphone :

Mail :

Informations complémentaires :

Nbr de cibles disponibles : Salle chauffée : Oui / Non

Cocher la case	Organisation d'une compétition régionale salle
	Championnat régional salle Jeune
	Championnat régional Adulte
	Coupe régionale d'hivers
Note Importante Candidature à déposer avant le 15 Mars	

Cocher la case	Organisation d'une compétition régionale TAE	
	Championnat régional TAE-N	*La priorité sera donnée à l'organisateur qui organisera le même week-end Le TAE-N et samedi et le TAE-I le dimanche cocher les deux cases.*
	Championnat régional TAE-I	
	Coupe régionale d'été	
	Coupe régionale par équipe de département (projet en cours)	
	1ère étape des TRJ	
	2ème étape des TRJ	
	3ème étape des TRJ	
	1ère étape de la DRE	
	2ème étape de la DRE	
	3ème étape de la DRE	
Note Importante Candidature à déposer avant le 15 Septembre		

Cocher la case	Organisation d'une compétition Régionale Parcours
	Championnat régional Campagne
	Championnat régional Nature
	Championnat régional 3D
Note Importante Candidature à déposer avant le 15 Septembre	

Cocher la case	Organisation d'une compétition Régionale
	Championnat régional Beursault
Note Importante Candidature à déposer avant le 15 Septembre	